



Conseil d'établissement

EGD de Tananarive

Lundi 26 mai 2025

Déclaration liminaire commune des élus

FSU-Snes et FSU-SNUipp Madagascar

La communication et la circulation des informations sont toujours problématiques dans l'EGD entre le LFT et les écoles, certaines écoles et les parents. Par exemple, pour la fermeture des écoles à cause des intempéries ou lorsque des enseignants sont grévistes dans certaines écoles. L'information aux parents doit venir de la direction de l'EGD pour les 5 sites de l'établissement et parler d'une seule voix. Cela éviterait les « bruits de couloirs » et permettrait d'avoir des informations claires.

L'EGD, pour lequel nous nous réunissons aujourd'hui en CE est un seul et même établissement. De la maternelle à la terminale.

La façon verticale de « manager », que ce soit au niveau de certaines écoles ou du LFT se rapproche de plus en plus d'une entreprise privée, dans laquelle les représentants des personnels et les équipes enseignantes seraient écartés de l'élaboration de certains projets, comme par exemple, la création de la TPS à l'EPF D.

Lors du conseil consulaire éducation du 12 mai dernier, pour lequel nous n'avons été invité que le jour même, en milieu de matinée, et avons du quitter nos classes



pour nous y rendre, un atelier avait pour thème : « *défense et promotion de la marque AEFÉ* ». Une proviseure s'est même comparée à une cheffe d'entreprise.

Nous y sommes ! Sans aucune pudeur, en balayant les valeurs de l'école publique de la république, la privatisation complète du réseau des établissements français dans le monde se poursuit. Le CAP 2030 et la multiplication des effectifs voulu par le président de la république, en réduisant les moyens de l'AEFE, ont pour conséquences une nouvelle suppression de 200 postes d'enseignants détachés sur deux ans. Le taux d'encadrement des professeurs titulaires est en chute libre dans les établissements AEFÉ et la création des IRF dans les EGD va en accélérer le processus.

Les différents statuts des personnels et le bornage des détachements à deux fois trois ans ne laisse pas le temps aux nouveaux collègues de prendre réellement leurs marques d'autant plus que la plupart demande à partir sur un autre poste, dans un autre pays pour les trois années restantes de leur contrat.

Cette différence produit également des inégalités de traitement pour des problèmes de gestion courante comme, par exemple, le fait qu'une direction ne permette pas à une assistante maternelle de quitter son poste alors qu'elle a une conjonctivite d'un côté et de l'autre côté, s'arrange pour qu'un couple d'enseignants et leurs enfants puissent partir une journée avant les vacances pour cause de départ anticipé de leur vol. Cela en allant chercher un enfant qui était en classe verte sous la responsabilité de son enseignante un jour avant le retour à l'école. Des différences de traitement insupportables et inégalitaires que nous ne pouvons que condamner.

Les instances dans lesquelles nous siégeons depuis de nombreuses années ont toujours été des endroits où seuls des avis étaient donnés.

Cela n'a jamais empêché d'échanger et d'apporter chacun nos idées et nos propositions, quels que soient les sujets abordés.

Les représentants des personnels ont toujours été associés aux décisions concernant la communauté éducative et ont pu apporter leurs conseils et



expertises. Aujourd'hui, les syndicats du premier degré, pourtant membres à part entière de la communauté éducative, se sentent exclus de toutes les discussions concernant pourtant la vie de l'EGD. Seulement une réunion de la commission dialogue social a eu lieu cette année. Une seconde est prévue au mois de juin. Le dialogue social est donc en panne dans notre EGD, comme dans les instances centrales de l'agence (*Boycott par les élus des personnels du CFA de l'AEFE le 3 avril dernier*)

Inquiétudes et démotivation également du côté de la « gestion des personnels » par certaines directions d'écoles, qui ressemble aujourd'hui à direction des ressources humaines aux propos parfois inquiétants.

C'est la conséquence directe de la verticalité des consignes de la direction du LFT, donc de l'EGD et de leur interprétation.

Les directeurs et directrices ne sont pas des supérieurs hiérarchiques, quel que soit le statut des collègues, détachés ou de droit malgache. Ils ont en charge la gestion de l'école et son bon fonctionnement, mais en aucun cas ils ne peuvent se passer de l'avis du conseil des maîtres qui est souverain.

Cela va, pour beaucoup d'enseignants, à l'encontre de ce que doit être une école : un lieu d'apprentissage pour les enfants avec les valeurs dispensées par l'école de la république. Mais aussi un lieu où les adultes doivent pouvoir échanger tant sur leurs pratiques que sur leurs sentiments et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. C'est comme cela que se forme et se maintient en place une équipe pédagogique concernée et motivée. Tous les sujets doivent pouvoir être abordés en conseil des maîtres. C'est aussi un espace de dialogue dans lequel, je cite : «*Article D411-7 du Code de l'éducation : Le conseil des maîtres donne son avis sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.* »

Nous avons aujourd'hui le sentiment qu'il ne nous reste plus qu'à appliquer des directives, à mettre en place des projets ou des labellisations de l'AEFE ou à devenir des commerciaux au service de l'état. N'y voyez-vous pas un paradoxe ?



Nous demandons une nette amélioration de la communication de l'administration dans les cinq établissements qui composent l'EGD. La place que nous avons dans la communauté éducative doit être mieux respectée.

C'est ensemble, en respectant les textes qui nous régissent, que nous réussirons à faire évoluer l'EGD, pas en excluant certains partenaires.

Merci pour votre écoute.

Les élus FSU au Conseil d'établissement de l'EGD de Tananarive